

Septembre 2013



Repér'AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse

DOSSIER

Les nouveaux
habits de la
prévention
générale

LE POINT SUR

Objectif majeur :
l'autonomie

Sommaire

À LA UNE

- 2 **Marsupilama : un endroit pour rebondir**
- 3 **Histoires croisées**
- 3 **Dynamo pour se mettre en mouvement**

DOSSIER

- 5 **Les nouveaux habits de la prévention générale**
- 7 **À Mons, CPAS et Aide à la Jeunesse ensemble**
- 8 **À Liège, des AMO en plate-forme**
- 8 **Espace Parents : rompre sans déchirer**

REPÈRE SUR

- 9 **Fumer peut brûler**

INTERVIEW CROISÉE

- 10 **Faces-à-faces**

LE POINT SUR

- 13 **Objectif majeur : l'autonomie**
- 14 **Un KAP à franchir**

PÊLE-MÊLE

- 15 **La boîte à outil**

ÉDITO

Créer du lien, croiser les regards et valoriser la diversité et la créativité du secteur de l'Aide à la jeunesse.

Vous tenez dans vos mains le premier « Journal de l'Aide à la jeunesse » ! Il s'adresse aux professionnels de l'Aide à la jeunesse et à leurs partenaires d'autres secteurs, qu'ils soient actifs dans un CPAS, un centre PMS, dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse ou du handicap...

Ce journal, qui paraîtra deux fois par an, a pour ambition de rendre compte des différentes facettes du travail réalisé chaque jour auprès des jeunes et de leur famille, de mettre en lumière la diversité et la richesse de notre secteur... et de faire état de ses questionnements.

En étant la « caisse de résonance » des réponses innovantes apportées par les travailleurs ou les services à certaines questions ou difficultés, « Repér'AJ » permettra de valoriser les compétences, de développer plus encore les échanges d'expériences... et, je l'espère, contribuera à essaimer des pratiques et réflexions pertinentes, au bénéfice des jeunes et des familles.

« Repér'AJ », c'est à la fois un point de repère dans le paysage complexe et multiple qu'est celui de l'Aide à la jeunesse... et une manière d'en améliorer la lisibilité, notamment pour les nouveaux travailleurs ou pour les partenaires d'autres secteurs.

« Repér'AJ », c'est aussi une occasion de faire une pause pour trouver des repères éducatifs, pédagogiques, qui donnent du sens et d'autres perspectives.

Je tiens à souligner la dimension participative de ce journal dont le contenu est élaboré par un comité éditorial composé de représentants du secteur, extrêmement dynamiques. N'hésitez donc pas, vous aussi, à contacter la rédaction (reperaj@cfwb.be) pour faire connaître vos projets dans ces pages ou faire part de vos réactions.

Bonne lecture à tous !

EVELYNE HUYTEBROECK

Ministre de l'Aide à la jeunesse
en Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

Fédération Wallonie-Bruxelles / Administration générale de l'Aide à la jeunesse, de la Santé et du Sport

Direction générale de l'Aide à la jeunesse

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 413 32 06 - Fax : +32 (0)2 413 26 90
reperaj@cfwb.be
www.aidealajeunesse.cfwb.be
www.fw-b.be - 0800 20 000

Journalisme : Olivier Bailly

Comité éditorial : Liliane Baudart, Bernard Dormal, Gaëlle Francart, Céline Guerlement, Jean-Marie Harvengt, Bénédicte Hendrick, Geneviève Isaac, Corinne Lefebvre, Etienne Loeckx, Nathalie Monquignon, Michel Noel, Yves Polome, Nicolas Roelens, Angela Scillia.

Impression : Symeta

Graphisme : Speculoos.com

Photographe : Bea Uhart (p.5, 6, 8, 10, 12 et 14)

ISSN 2995-2748

Editeur responsable : Liliane Baudart, Directrice générale de l'Aide à la jeunesse, bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.
Septembre 2013

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur le site de la DGAJ (www.aidealajeunesse.cfwb.be)

Marsupilama :

MARSUPILAMA



un endroit pour rebondir

Depuis 2004, des adolescentes enceintes ou jeunes mamans sont accueillies dans la structure Marsupilama. Dans un cadre semi autonome, Mégane et d'autres reprennent leur souffle, apprennent leurs rôles et tentent de vivre leur jeunesse.

Léa se met sur la pointe des pieds et plonge son doigt dans l'aquarium où paresse la tortue Rikiki. Mégane prévient : « Attention, elle peut te mordre ! »

Elle ne doit pas si être méchante que cela, Rikiki. C'est la seule qui a suivi Mégane pendant dix ans, de Bruxelles à Mons, en passant par Cuesmes.

Au début, Bruxelles. Et la source considérée de tous les problèmes : le papa.

- Il fait quoi dans la vie ?

- Principalement ? Il boit.

Le ton est donné. Pourtant, petite, Mégane est tout le temps avec son père. De toutes les filles, elle est même la seule à être bien avec lui. Mais la relation se dégrade. Enfance difficile. Un juge la suit. Et à 14 ans, Mégane gardera pendant six mois le secret pour elle. Elle est enceinte. Un accident. Le géniteur est hors circuit avant même la naissance de Léa. Cinq ans plus tard,

la seule constance qu'il assume est son absence, à peine hachée par l'un ou l'autre SMS. « Comment va-t-elle ? ». Mégane hausse les épaules.

À 14 ans, elle demande à être placée dans la famille de son parrain. « Mais ils devenaient parents à ma place ». Retour à la case départ. Puis un juge la replace en maison maternelle. À Cuesmes. Mégane y restera quelques mois et rejoindra ensuite les rives de Marsupilama, à Mons. Elle y est depuis un an.

Le bâtiment Marsupilama est une annexe de son association mère Toboggan, un centre d'accueil spécialisé (CAS). L'endroit inspire les enfants. Les voisins sont une école et une crèche...

Si Marsupilama existe, c'est parce qu'en vingt ans d'existence, des dizaines d'adolescentes enceintes ont frappé à la porte de Toboggan. Or, l'association ne trouvait aucune structure assurant un suivi satisfaisant et spécifique aux problématiques de ces adolescentes. Il y avait donc un lieu à créer.

30%

Seulement 30 % des filles de 17-18 ans trouvent la discussion avec leur père facile.

Source : HBSC, 2010, 5^e primaire - 6^e secondaire cité par Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. www.ocejaj.cfwb.be

CAS : Les Centres d'accueil spécialisés (CAS) organisent l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés infraction.



BOUDDHAS ET UN AN DE CALME

Training noir et lettrages roses, Mégane porte la main sur un ventre rond. Son deuxième enfant arrivera d'ici un mois. Une fille. « Bon difficile de reparler d'un accident... disons un demi accident. Voulu. » Le papa bosse et est prêt à assurer.

En attendant, Mégane se reconstruit dans un chez soi qu'elle a décoré à son goût. Rikiki sur la table peut deviser avec des Bouddhas assis un peu partout, de l'appui de fenêtre au four micro-onde. « Marsupilama est un cadre qui m'entoure. Ils sont là. Ils m'apportent du soutien par rapport à l'école. Ils s'arrangent pour avoir des cours. » Ils babysittent Léa pour lui laisser un peu de temps d'ado après l'école ? Mégane fait la moue. « Léa, faut que je m'en occupe. Je n'aime pas la confier le soir. »

Une autre fille mère est présente. Sa fille Laura joue beaucoup avec Léa. « Pour les enfants c'est bien », reconnaît Mégane. Une éducatrice les accompagne de 15h30 à 21h et reste joignable 24h/24. Avant tout, les deux intervenants de Marsupilama veillent à permettre à la mère d'être ado, à la soutenir dans son rôle à la fois de mère, de fille et d'élève.

Le mardi, les filles préparent la nourriture ensemble. Les autres jours de la semaine, libre à →

Histoires croisées



C-PAJE, LA CROIX-ROUGE ET L'IPPJ DE FRAIPONT

Depuis 2009, le C-Paje (Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance), la Croix-Rouge et l'IPPJ de Fraipont collaborent autour d'une fresque monumentale à dessiner sur la façade de la Croix-Rouge.

chacune de manger dans son appartement. Les week-ends et jours fériés, le lieu se vide. Mégane encaisse un peu la solitude mais « on est là en pré-autonomie donc c'est normal. »

Le matin, Mégane dépose Léa dans la crèche voisine et enchaîne avec sa vie d'étudiante. Elle se voit bien, plus tard, travailler avec des personnes handicapées ou des jeunes.

Mégane, malgré une situation complexe, reste privilégiée. Depuis la création du projet en septembre 2004, la structure a été interpellée à 124 reprises. 18 demandes en 2012, 7 en 2013. Or, en près de dix ans, seules 22 jeunes mamans furent accueillies. En janvier 2014, après plus d'un an au calme, Mégane laissera sa place. Avec cette question : « Vais-je m'en sortir seule ? ». Puis elle se reprend, regarde Léa. « Mais je ne suis pas seule ». □

L'enceinte bien entourée

Deux jeunes mamans adressées par le conseiller, directeur de l'Aide à la jeunesse ou juge de la jeunesse peuvent vivre dans un des studios de Marsupilama. En fonction de leurs besoins, la présence des éducateurs est adaptée, avec notamment des heures de suivi pour les visites chez le médecin, les consultations O.N.E., le travail avec les familles. Une assistante sociale et une psychologue travaillent avec l'équipe éducative et le réseau. Enfin, un comité d'accompagnement se réunit tous les deux mois avec la totalité de l'équipe afin de l'aider dans sa réflexion sur le projet. Dans les faits, les mamans peuvent rester... le temps nécessaire et parfois au-delà de leurs 18 ans.

La transition vers un logement privé « dépend de l'analyse de plusieurs critères : gestion du budget, entretien du logement, ressources familiales ou autres, relation mère-enfant... » explique Fabienne Jeanson, coordinatrice du projet. Et l'accompagnement des jeunes mamans une fois le départ de Marsupilama acté ? « Il nous importe d'observer comment cela se passe dans leur logement en extra-muros avant que nous n'arrivions à la fin du mandat. Dans certaines situations, et dans un premier temps, il a été demandé aux éducateurs de passer tous les jours afin de nous rassurer, mais aussi de montrer à notre adolescente que nous restons présents dans sa situation. »

Contact : Marsupilama et l'asbl Le Toboggan - 065 / 33.70.83 - asbl-le-toboggan@skynet.be

SAJ : Le Service d'Aide à la jeunesse apporte l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leur famille. Il en existe un par arrondissement judiciaire (il y en a treize en Communauté française).

SPJ : Dans les cas où l'intervention du Tribunal de la jeunesse est requise pour imposer une mesure d'aide à un jeune, un Service de protection judiciaire (SPJ) est chargé de mettre en œuvre les décisions du Tribunal.

TJ : Le tribunal de la jeunesse est une chambre spéciale du tribunal de première instance, prévue pour les jeunes âgés de maximum 18 ans ainsi que leurs parents.

Le point commun des jeunes qui participent ? Qu'ils soient enfants de candidats réfugiés ou résidents en IPPJ, ils vivent l'enfermement. « L'idée de départ est de confronter leur vécu autour de ce point commun, explique Roland Denis, coordinateur du C-Paje. L'autre élément est de les faire participer à une expérience avec le monde 'extérieur'. C'est valorisant car ils ont alors le sentiment de sortir un instant de leur condition d'enfermé. »

Nouvel élément en 2013 qui accentue cette ouverture au monde, des enfants d'écoles primaires voisines ont participé à la confection de la fresque. Au total, entre 20 et 25 jeunes ont pris part à l'aventure. « C'est un projet collectif, insiste Denis Roland. Les décisions sont prises ensemble. » La fresque part des dessins proposés. Cette année, la thématique était « signes extérieurs ». N'y a-t-il pas un risque de vision noire flanquée sur la façade de la Croix rouge ? « Des ados

peuvent aller dans du trash, du no future. Mais on essaie de ne pas les censurer tout en apportant aux messages plus violents une dimension positive. Ils ont parfois des colères qui doivent s'exprimer. Elles peuvent parfois être légitimes, ou tournées contre eux mêmes ».

Dans ce projet, les ados, souvent de l'IPPJ, prennent les plus petits sous leur responsabilité. Ils apprennent à collaborer autour d'un projet. La différence d'âge amène des dynamiques nouvelles, avec des aînés qui parlent peu en IPPJ, mais tiennent le crachoir pendant les réunions. Si les histoires se croisent, les paroles, elles, se libèrent. □

En savoir plus : www.c-paje.net

IPPJ : Les Institutions publiques de Protection de la Jeunesse accueillent les jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions, âgés de 12 ans et plus et confiés par le Tribunal de la Jeunesse, en vue de leur éducation et de leur réinsertion sociale.

Dynamo pour se mettre en mouvement

DYNAMO INTERNATIONAL

Et pourquoi pas partir ? Combien de jeunes ne se sont pas posé cette question...

Pour y répondre, l'ONG Dynamo International offre depuis 2001 un service d'accompagnement pour jeunes en difficulté qui désirent vivre une expérience de mobilité internationale.

« La mobilité internationale est un support à l'action socio-éducative, explique Edwin de Boevé, directeur de l'ONG. Il s'agit avant tout de travailler une mise en autonomie via ce projet de mobilité. Dans les faits, seul un tiers des jeunes que nous suivons part. Les autres développent un autre projet, vivre en appartement, reprendre leur scolarité, etc. »

Pour le tiers en partance, Dynamo International active notamment les programmes européens, dont le Service Volontaire Européen. Dynamo accompagne ces jeunes avant, pendant et après leur périple qui peut durer de quinze jours à un an. « On écoute le jeune dans ses désirs, dans ses interrogations. Comme ce n'est pas dans les cordes de tous de partir un an, on le réoriente parfois vers une expérience de 15 jours en test, on organise des camps pour évoquer collectivement les craintes, les mises en garde de chacun ». Chaque année, environ 160 jeunes de 13 à 25 ans profitent de la dynamo pour bouger. □

En savoir plus : www.travailderue.org

Les nouveaux habits de la prévention générale

Dès la rentrée, les Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la jeunesse (CAAJ) revêtiront de nouveaux habits. Non seulement les membres de l'assemblée seront renouvelés, mais les missions et le mode de fonctionnement mêmes du CAAJ évoluent. Quels défis à venir pour ces lieux où s'élabore la prévention générale du secteur? Tentative d'explications.

Ça rigole, ça prend des nouvelles, ça commente un brin l'actu'. Début mai, Bruxelles, des grappes de personnes prennent place dans les sièges cosus de la salle Voltaire. On repère dans l'assemblée surtout des représentants d'AMO. Ils viennent écouter le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la jeunesse (CAAJ) faire le bilan de ses six années de mandat.

Mais surtout, ils viennent entendre l'explication de la réforme en profondeur, tant au niveau de leur composition que de leurs missions et de leur mode de fonctionnement, que vont connaître les CAAJ.

AMO : Les Services d'aide en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Elles interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familiers.

COHÉRENCE ET CONNAISSANCE

Au sein des CAAJ, le secteur de l'Aide à la jeunesse s'organise, se concertent en matière de prévention générale. Il structure également son dialogue et sa collaboration avec les secteurs connexes.

Il tente d'identifier les violences récurrentes, qu'elles soient intra-familiales, institutionnelles, relationnelles ou symboliques, qui touchent les jeunes et leurs familles. Ses membres posent des constats, réfléchissent à des interpellations politiques. Sur base de ces constats regroupés au sein d'un « diagnostic social », le CAAJ élabore un plan d'actions de prévention générale,

idéalement en concertation avec d'autres secteurs. L'objectif : agir en amont, et s'attaquer aux phénomènes sociaux qui excluent ou fragilisent les jeunes et leurs familles. Surtout, le CAAJ est un formidable lieu pour mieux comprendre et mettre de l'huile entre les différents acteurs qui entourent le jeune pris en charge.

Bémol : la machine se grippait au fil des années.

« Le CAAJ était une plate-forme composée d'un tiers de représentants du secteur de l'Aide à la jeunesse, d'un tiers de représentants des CPAS et d'un tiers d'experts, à laquelle étaient confiées de très nombreuses missions, constate Bénédicte Hendrick, Directrice de Cabinet adjointe du cabinet de la Ministre de l'Aide à la jeunesse. Le rythme annuel auquel il était astreint était frénétique. En outre, les sujets abordés ne concernaient pas tous →



les intervenants présents et au fur et à mesure, il y avait, dans certains arrondissements, un essoufflement et une désaffection de ce lieu de concertation. »

Pour répondre à cette carence, la Déclaration de politique communautaire entendait réinventer les CAAJ. Aujourd'hui, c'est chose faite!

Avec des missions désormais redéfinies et clarifiées (voir encadré), la composition du CAAJ se recentre à présent sur l'Aide à la jeunesse (voir tableau) et des plateformes de concertation permettant un dialogue permanent avec d'autres secteurs sont mises en place. Jadis investis surtout par les AMO, structures aux premières loges de la prévention générale, les CAAJ accueilleront une plus grande diversité d'acteurs. « Il s'agit d'améliorer la cohérence intra secteur, poursuit Bénédicte Hendrick. Un des paris des 'nouveaux' CAAJ est d'améliorer la perception globale de chaque acteur sur le secteur, de mutualiser la réflexion et d'impliquer davantage d'acteurs dans la prévention générale ».

Pour renforcer la professionnalisation des structures, les intervenants des services agréés verront leur implication comptabilisée dans leur temps de travail. Cela permettra d'intégrer la prévention générale dans les tâches professionnelles des structures, et non plus de mobiliser bénévolement, souvent en soirée, des travailleurs déjà fort sollicités.

Autre nouveauté: chaque CAAJ créera une plateforme de concertation qui réunira les acteurs de l'Aide à la jeunesse et ceux des CPAS. Une autre plateforme Aide à la jeunesse/Enseignement sera créée au sein de chaque arrondissement dès l'entrée en vigueur du décret intersectoriel visant le bien-être des jeunes et l'accrochage scolaire. Afin d'assurer la cohérence des réflexions, des représentants de ces plates-formes seront présents au CAAJ afin d'y relayer les constats et propositions. En fonction des envies et des énergies dans chaque arrondissement, d'autres plates-formes pourront voir le jour pour mettre l'accent sur un autre secteur ou une thématique comme l'articulation avec le secteur du handicap ou de la santé mentale, par exemple.

Le bien fondé de se parler n'est plus à démontrer. Sans attendre cette réforme, plusieurs CAAJ ont déjà mis sur pied ce type de lieu de rencontre. À Liège, une plate-forme AMO existe. Du côté de Huy et Mons, des plates-formes accrochage scolaire rencontrent un beau succès. À Charleroi, des contacts privilégiés entre acteurs de la Justice, de la santé mentale et de l'Aide à la jeunesse ont débouché sur l'initiative Espace Parents (voir p.7 et p.8). Ces initiatives ne sont pas toutes issues des CAAJ (même si certaines ont reçu un soutien ponctuel), mais elles préfigurent de ce que pourraient impulser les nouveaux CAAJ.

UN SOUTIEN RENFORCÉ

Pour permettre aux CAAJ de travailler dans les meilleures conditions possibles, plusieurs pistes étaient possibles: renforcer le maigre budget de prévention générale (500.000 euros/an) permettant de soutenir des initiatives, professionnaliser certaines fonctions du CAAJ, accorder des jetons de présence plus importants?

La décision a été de soutenir le travail du CAAJ en renforçant, d'un équivalent temps plein, la section de prévention générale de chaque SAJ (Service d'Aide à la jeunesse). Si la personne concernée préparera les réunions et assurera le suivi des décisions, elle assumera bien plus qu'un secrétariat. Elle pourra ainsi récolter des informations pertinentes selon les demandes du secteur, organiser des réunions avec d'autres acteurs, défricher des thématiques nouvelles, établir un état des lieux par arrondissement. Par ailleurs, les sections de prévention générale alimenteront le nécessaire diagnostic social du CAAJ qui sera réalisé une fois tous les trois ans et qui permettra aux CAAJ d'élaborer leur plan d'actions et de remplir leur mission d'interpellation.

Enfin, une personne sera engagée à l'administration centrale. Son rôle: faciliter le travail des CAAJ (notamment sur les questions méthodologiques), leur fournir des données pertinentes, contribuer à la mutualisation de leurs constats et recommandations...

Ces modifications et réorganisations des CAAJ les mettront en ordre de marche pour en faire, pendant six ans, un lieu d'échanges, de connaissances et d'actions en matière de prévention générale. L'appareil est en place. À présent, à chacun de le roder. □



	AVANT	MAINTENANT
Membres effectifs	<p>12 à 24 :</p> <p>1/3 issu des conseils de l'aide sociale (CPAS)</p> <p>1/3 issu des services publics ou agréés qui collaborent à l'Aide à la jeunesse, à la protection de la jeunesse, à la protection de la mère et de l'enfant, ou sont parents d'accueil (dans les faits, principalement des AMO)</p> <p>1/3 d'experts</p> <p>2 magistrats de la jeunesse</p> <p>1 membre du parquet de la jeunesse</p> <p>Le conseiller de l'aide à la jeunesse</p> <p>Le directeur de l'aide à la jeunesse</p>	<p>15 à 19 :</p> <p>2 à 3 AMO</p> <p>2 à 4 représentants des services agréés assurant l'accueil des mineurs en dehors de leur milieu de vie (dont au moins 1 service de placement familial)</p> <p>2 à 3 représentants des services agréés assurant l'accompagnement des mineurs dans leur milieu de vie</p> <p>1 représentant d'une institution publique ou service agréé qui met en œuvre des offres et mesures restauratrices</p> <p>1 représentant d'un service d'accrochage scolaire</p> <p>1 expert</p> <p>Le conseiller de l'aide à la jeunesse</p> <p>Le directeur de l'aide à la jeunesse</p> <p>2 magistrats de la jeunesse</p> <p>2 co-présidents des plates-formes de concertation</p>
Concertation intersectorielle	À l'initiative	<p>Plateforme AAJ – CPAS</p> <p>Plateforme « Accrochage scolaire » (en attendant le vote du décret sur cette matière)</p> <p>Chaque CAAJ peut créer une autre plate-forme d'initiative.</p>
Missions	<p>Idem missions ci-contre « maintenant », + :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Rapport annuel sur les besoins et avis des jeunes en matière d'actions de prévention générale. + Étudier une programmation des besoins de l'arrondissement en matière de services. + Publier annuellement un rapport. + Rendre un avis, au moins tous les trois ans, sur l'opportunité du ou des projets pédagogiques, au vu des besoins de programmation des services de l'arrondissement. + Rendre des avis relatifs aux formations et campagnes d'information et de prévention en matière de lutte contre la maltraitance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un diagnostic social incluant l'ensemble des éléments pertinents à l'échelle de l'arrondissement. 2. Concevoir et coordonner un plan d'actions triennal et proposer l'affectation du budget disponible. 3. Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de l'arrondissement en matière de prévention générale. 4. Informer et, le cas échéant, interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des services publics et acteurs locaux à propos de son diagnostic social et de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de l'arrondissement. Il en informe également le Ministre et le Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse.
Rythme	○ Diagnostic social et plan d'actions annuel	○ Diagnostic social et plan d'actions trisannuel

À Mons, CPAS et Aide à la jeunesse ensemble



Dès 2005 à Mons, ONE, CPAS et SAJ se rencontrent de manière informelle.



En 2012, Jean-Marie Harvengt (Conseiller de l'aide à la jeunesse) initie des rencontres formelles entre le CPAS, le SAJ et le SPJ. Le chevauchement des compétences des deux secteurs a motivé l'organisation de ces rencontres, d'une part en comité de pilotage composé des responsables des deux instances et d'autre part en ateliers regroupant des travailleurs sociaux du CPAS et des délégués de l'Aide à la jeunesse.

« Même si notre population est pour une large part identique, nos références législatives et nos pratiques sont différentes. Il faut dès lors harmoniser nos interactions pour les rendre plus efficaces. » constate Jean-Marie Harvengt.

Le premier thème abordé en atelier fut celui des jeunes quasi majeurs ou au seuil de leur majorité civile. De cette collaboration est né un premier texte de protocole.

« Ce chantier permettra, nous l'espérons, d'initier d'autres concertations avec les autres CPAS de l'arrondissement judiciaire. Grâce à cet accord, les procédures sont allégées pour bon nombre de situations présentant un scénario récurrent, avance le Conseiller. Ce sont là les premières pierres d'un édifice social plus solidaire et émancipateur pour les plus fragiles de nos concitoyens. » □

Contact : SAJ Mons - 065 39 58 50 - saj.mons@cfwb.be

À Liège, des AMO en plate-forme

AMO DE LIÈGE

En 2008, les AMO de Liège se concertent sur la modification de l'arrêté les concernant. Rapidement, elles se rendent compte qu'au-delà de cet enjeu ponctuel, elles rencontrent des problématiques récurrentes similaires. Fortes de ce constat, elles s'organisent en plate-forme.



Face aux couacs organisationnels répétés avec le SAJ, la plate-forme sollicite des rencontres régulières pour améliorer leur fonctionnement réciproque et leur collaboration. Ces rendez-vous perdurent, à raison de deux chaque année. « Avec le SAJ, il y avait une méconnaissance mutuelle des pratiques de chacun, explique Corinne Lefebvre, porte-parole de la plate-forme. Le SAJ mettait en place un nouveau mode de fonctionnement et nous ne nous connaissions pas. Des jeunes étaient baladés entre nos services et on se demandait pourquoi

on se les renvoyait. On a mis sur la table ces difficultés de compréhension. À force d'explications, les pratiques se sont vraiment améliorées. Les AMO ont ainsi des personnes relais au SAJ, cela permet d'agir plus vite, dans l'intérêt du jeune. »

Autre acquis très concret de la synergie : un folder commun reprenant le plus petit dénominateur commun aux 12 AMO concernées. « Quand l'une d'entre elles va dans un salon, mène une animation dans une école, elle distribue ce folder car nous avons remarqué que des jeunes sont très mobiles. Ils peuvent aller à une école éloignée de leur domicile. Ils peuvent alors rencontrer deux AMO différentes. » □

Contact : Corinne Lefebvre, AMO Droit des Jeunes - 04 221 97 41 - ddjliege@yahoo.fr

Espace Parents : rompre sans déchirer



Deux ans à penser le projet « Espace-parents dans la séparation » et quatre ans d'existence.

ESPACE PARENTS

Edwige Barthélemi, juriste au Service Droit des jeunes de Charleroi se remémore les débuts de l'aventure : « Au tout début, un groupe de travail fut mis en place au sein de la Plate-forme de concertation en santé mentale de Charleroi. Il réunissait des acteurs d'horizons professionnels distincts : monde judiciaire, secteur psychomédico-social, « prévention générale » du SAJ, CPAS ou encore AMO.

Un même souhait les réunit : se préoccuper du sort réservé aux enfants pris dans de lourds conflits de séparation. Et une question portée par le juge Stéphane : n'y a-t-il pas quelque chose à penser avant le constat d'audience ? »

Et la réponse fut oui. L'Espace Parents.

Ce lieu innovant d'information, de réflexion et de soutien reçoit les parents séparés (ou en passe de l'être) pour réfléchir l'autorité parentale conjointe dans le cadre de la rupture. La manière de fonctionner de l'équipe est... d'essayer de ne pas fonctionner ! La philosophie de travail de l'Espace-Parents est « d'être soucieux d'arriver neuf à chaque rencontre face à de nouveaux parents, dont chaque histoire de vie est singulière. Il s'agit d'adapter notre écoute à chaque rencontre, de nous mettre au service des parents qui le choisissent et de les aider à parler ensemble des

points qu'ils considéreront être importants dans l'exercice de leur autorité parentale au quotidien, pour leurs enfants. »

Si, au début, c'était le parquet qui incitait les parents à recourir à ce service, de plus en plus d'avocats ou d'associations suggèrent « l'Espace Parents ».

Un point commun traverse les histoires de rupture : « La communication est bloquée depuis longtemps. Ils sont souvent restés calés à un moment de l'histoire de la séparation. Si cette porte est fermée, elle le restera. C'est à cet endroit que le service propose son aide. On n'impose rien, mais il est parfois bon d'évoquer le passé pour débloquer des situations concrètes et amorcer d'autres perspectives d'avenir. »

Car Espace Parents met les mains dans la pâte du quotidien. « Tout ne doit pas devenir une montagne pour l'enfant : comment se parler sans faire de l'enfant un facteur, comment prévoir un cadeau d'anniversaire, de l'argent de poche, un calendrier de vacances ? »

Espace Parents est également une parole confidentielle, aucun rapport ne clôture les rencontres. Il ne s'agit pas d'une médiation, mais d'un laboratoire de relations. Les mots ne luttent pas mais recherchent l'humain, pour réussir à partir sans abandonner. □

Contact : Edwige Barthélemi
071 30 50 41 - eb@sdj.be



Fumer



ASBL PEP'S

peut brûler

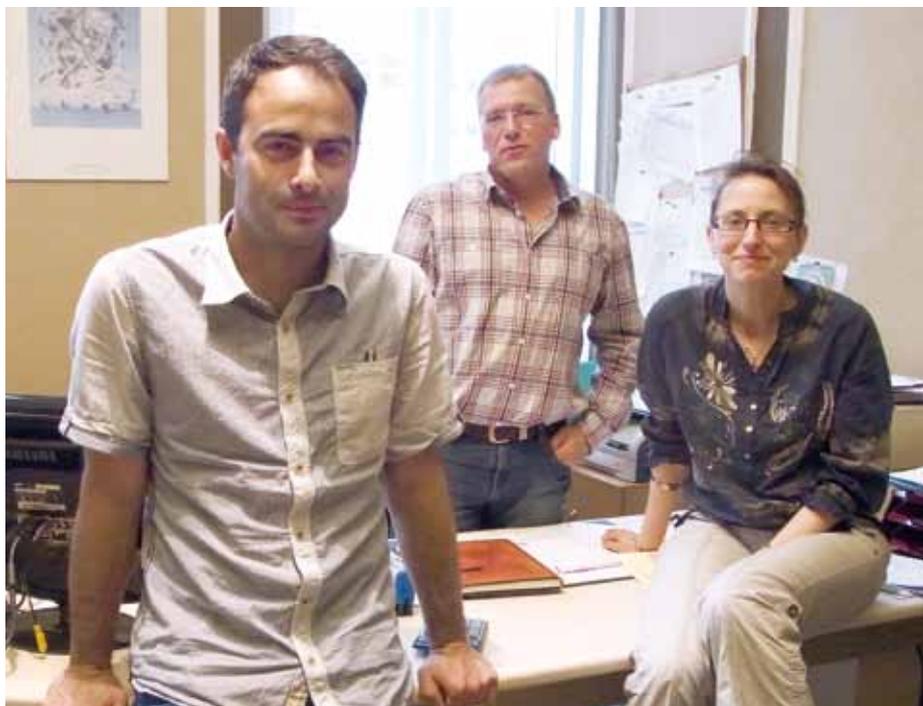
Depuis 2010, l'asbl PEP'S organise une sensibilisation aux risques de la consommation de cannabis. Les ados, envoyés par la Justice, y entendent médecin et policier leur expliquer les conséquences d'une consommation excessive. Sans morale mais sans fard.

Situé à deux pas de la Grand place de Huy, le SPEP « PEP's » réfléchit à l'ombre de l'Hôtel de ville.

Depuis 2010, ce service organise un module de sensibilisation aux conséquences d'une consommation abusive de cannabis. « La demande venait de nos mandants, explique Frédéric Launoy, responsable du projet. Les juges de la Jeunesse ou les substituts constataient qu'il n'y avait aucune réponse spécifique au problème de la dépendance aux stupéfiants. La police constatait une consommation, dressait un PV, l'envoyait au Parquet qui en l'absence de solution... classait le dossier. »

Profitant d'un appel à projets de la Ministre de l'Aide à la jeunesse portant sur les pratiques innovantes en 2010, l'équipe du PEP'S décide de penser un module expérimental répondant à cette demande. Pour développer le projet, une visite à Dijon permet de rencontrer un dispositif similaire. « L'idée était de s'inspirer de l'existant pour le réinventer » précise Frédéric Launoy. En France, le module est destiné aux majeurs et mineurs, il est payant, le Parquet désigne les participants et un seul joint suffit pour être embastillé à la formation. Rien de tout cela à Huy. « C'est le juge de

la Jeunesse qui estime une consommation problématique, explique Caroline Delattre, criminologue. C'est souvent tous les jours et de



20%

Selon l'Agence sur les drogues de l'Union européenne, 20% des élèves en communauté Wallonie-Bruxelles de 15-16 ans ont déjà consommé au moins une fois du cannabis (21% en Flandre). La tendance de ces dernières années est à la baisse.

les conséquences du cannabis sur le corps, ainsi qu'un policier qui replacera le contexte légal. Les ados sont en rupture, crânent, remettent en cause la formation. Les aléas de l'expérimentation. Mais des jeunes se confient aussi très vite. Cependant, « le module n'est pas une thérapie de groupe ou un groupe de paroles, explique Caroline Delattre. Ils ne sont pas obligés de parler de leur cas personnel. »

« La plupart des jeunes viennent avec l'idée qu'on ne les fera pas arrêter de fumer, précise Vincent Thirion, assistant social. Mais ce n'est pas l'objectif. » « On ne veut pas faire peur mais on veut tenir un discours juste. Qu'ils puissent réfléchir leur mode

manière excessive et lorsque la consommation a posé problème dans une des sphères - familiale, scolaire, ... - de la vie du jeune. »

Le jeune fumeur s'engage alors dans un module de 15 heures réparties sur trois jours. Outre un axe social, l'ado rencontrera un médecin qui expliquera

de consommation et son impact sur leur vie, complète Frédéric Launoy. Ils reçoivent des informations enfin utiles dans le magma de rumeurs sur la dépenalisation ou la santé. On ouvre le champ de la réflexion et s'ils continuent à consommer, ce sera en connaissance de cause. »

La formation se déroule au domaine du Château de la Neuville, un cadre qui permet de briser une référence scolaire de la formation. Il arrive que les jeunes passent leur pause avec des invités d'un mariage! Au total, organisation, location de locaux et défraiement des formateurs externes nécessitent 8 500 euros/an. « Le lieu agréable renforce le crédit de la formation et les intervenants donnent plus de poids aux propos » assure Frédéric Launoy.

Riche d'un double accueil favorable, celui des mandants mais également des familles (avec parfois des attentes démesurées par rapport aux résultats), l'expérience est aujourd'hui étendue à l'arrondissement de Liège. Histoire de rappeler que fumer signifie parfois jouer avec le feu... □

Contact : Asbl PEP'S
085 21 49 40 - asbl.peps@skynet.be

SPEP : Ces Services de Prestations Éducatives ou Philanthropiques s'adressent sur mandat à des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction et ont pour mission d'apporter une réponse éducative à la délinquance juvénile.



INTERVIEW CROISÉE

Faces-à-faces

Guy et Xavier sont vraiment pareils. Tous les deux éducateurs. De Liège. Ils portent leur boulot dans les tripes, ont la rage sur l'approche « grand frère », détestent qu'on mette l'accent sécuritaire sur leur travail, en vantent la nécessaire dimension humaine.

Guy et Xavier sont vraiment différents. Avec 34 ans de bouteille, Guy est un vieux de l'Aide à la jeunesse. Xavier est jeune, malgré ses déjà douze années d'expérience. Guy travaille en SAAE, tandis que Xavier officie à l'IPPJ de Fraipont. Guy est tutoyé. Xavier se fait vouvoyer. Entre tu et vous, récit d'un face-à-face pluriel.

On dirait que chez Guy (SAAE), c'est le jeune victime et chez toi Xavier (IPPJ), c'est le jeune coupable...

X - C'est très réducteur.

G - On peut avoir aussi des « coupables » chez nous. « Ma » délinquance est telle qu'un jeune doit être stoppé dans cette dynamique. Alors parfois, on fait appel au juge qui le place 15 jours, et on le reprend après.

X - Notre structure est très cadrante, mais la population peut être la même. Des placements peuvent être nécessaires pour la propre protection du jeune parce que, par exemple, ses dettes de jeux à l'extérieur l'exposent à un milieu très dangereux. Après, les jeunes qui arrivent ont souvent un parcours assez fourni en faits de délinquance, avec un environnement familial instable. Ils sont passés par plusieurs structures, ...

Cela signifie que chaque jeune en IPPJ est un constat d'échec de l'encadrement du jeune ?

X - On ne peut pas voir les choses ainsi, sinon on ne travaille plus.

G - Il faut voir les outils en termes de réponses. Des faits demandent des réponses différentes et l'Aide à la jeunesse répond via différents outils. Chaque service s'inscrit dans une dimension spécifique. Et ce n'est pas parce qu'un jeune passe par l'IPPJ qu'il est perdu. Il faut aller à l'encontre de ce regard négatif.

X - Et dédramatiser le côté sécuritaire. L'IPPJ est un coup d'arrêt à un comportement inacceptable. L'écartement est le départ de l'intervention. Mais une fois le jeune stabilisé, le travail de revalorisation commence. Ils ne trouvent pas de qualités en eux qui leur permettent de se réinsérer ? À nous de les revaloriser par le sport, la parole, la formation, la lutte contre les stéréotypes, soit tout un

système au-delà de l'enfermement. On demande énormément aux éducateurs, notamment de développer des compétences multiples. Nous assurons obligatoirement une gestion de groupe mais nous sommes aussi des référents pour la famille, qui ne s'implique plus parce que ses enfants ont été pris en charge, de structure en structure. Ces différents placements avaient donné une réponse à la société et aux parents sans doute dépassés. Mais recréer le lien n'est pas facile. Bien que l'Aide à la jeunesse fournisse un large panel d'intervention et d'intervenants de qualité, on constate qu'on doit aller chercher ces parents.

G - Des placements continuent en même temps d'avoir du sens. Des jeunes sont chez nous depuis leurs trois ans. On a tout essayé pour les réinsérer, sans succès. Le fait que des jeunes en difficulté puissent avoir un destin globalement comme tout le monde est rassurant. Et pour les éducateurs et pour le système. On exerce en cela un métier révolutionnaire. La société abandonne l'éducation, la fait porter par des intervenants pour des questions de sécurité et de confort. Nous allons à l'encontre d'une société de résultats, on n'obtient aucun résultat... immédiat.

95%

95 % des jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse en 2011 sont des jeunes en difficulté ou en danger. Seuls 5 % d'entre eux ont été pris en charge uniquement parce qu'ils avaient commis, ou étaient suspectés d'avoir commis, un fait qualifié infraction.

Source : 1er Rapport annuel de l'Aide à la jeunesse, juin 2013.
www.aidealajeunesse.cfwb.be

Une des grandes différences dans vos métiers, c'est qu'une partie des jeunes peut être volontaire chez toi Guy. En IPPJ, la contrainte est totale.

G - Cela dépend. Je suis aussi l'autorité de la société et parfois, c'est vrai, la bouée de sauvetage. Chez nous, ils doivent adhérer au projet. Ceux qui veulent partir ? Ciao. Leurs droits leur permettent de trouver meilleure chaussure à leur pied et la société a le devoir de trouver un service adapté à leurs besoins. →

SAAE : Les Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE) organisent l'accueil et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial. Ils mettent en œuvre des programmes d'aide pour réinsérer ces jeunes dans leur milieu de vie.



X - Moi, quand le gamin est amené par des policiers en képi, je suis la suite logique de la contrainte, mais sans uniforme. Je ne peux pas être en version baba cool. J'ai en premier lieu un rôle d'autorité, ils nous vouvoient.

G - Nous, c'est le contraire.

X - Mais on doit créer des liens. Sans cela, notre métier n'existe pas. Nous ne sommes ni des policiers, ni des bouées de sauvetage. Tout au plus les deux brassards flotteurs qui les stabilisent. Une fois qu'ils ont compris le fonctionnement, que les liens sont créés avec l'un ou l'autre, on rentre dans le même système que Guy. Mais le point de départ n'est pas le même.

G - Le départ et le lieu d'implantation tout de même. Vous êtes dans les bois, nous voulons être dans un système urbain, ouvert sur la ville. S'ils foutent le camp par les fenêtres chez nous, la fugue n'est pas considérée comme un délit mais comme un symptôme. Il n'y a pas de barreaux, de grilles, malgré le nombre de représentants de sécurité qui nous disent d'emmurer les jeunes.

X - L'important serait de faire le lien entre ces systèmes. Nous avons beaucoup de difficultés en fin de processus à réussir la transition vers la société. Il est ardu de « vendre » un jeune à des structures qui ne sont pas obligées de les prendre parce que l'étiquette IPPJ est lourde à porter. On a pourtant besoin d'un passage fluide, d'un sas entre l'IPPJ et une liberté extérieure complète.

G - Il est vrai que, de manière globale, les services d'hébergement s'embourgeoisent. Ils sélectionnent pour ne prendre que les gentilles filles et les garçons souriants. Avec un jeune de 15 ans sortant d'IPPJ, en le réinsérant dans un système urbain où l'appel à la délinquance est plus grand, il y a des risques. Mais on ne doit pas le priver de la confrontation avec les quartiers. Et ne pas nous croire surpuissants avec la possibilité de tout régler. Des jeunes sont toujours dépendants de l'Aide à la jeunesse mais se retrouvent dans la rue, ils se révoltent contre le monde. Des jeunes nous échappent et à la limite, tant mieux. □

La question de Guy à Xavier

En tant qu'éducateur IPPJ, comment fait-on pour mener à long terme une carrière ?

Après l'enthousiasme du départ, j'ai ciblé mes actions et minimisé mes interventions émotionnelles pour me préserver. Certains collègues répondent beaucoup aux sollicitations, suivent avec cœur un gosse et peuvent être très déçus. Ce genre de contrecoup fait vieillir plus vite que prévu. J'entends me préserver, relativiser, et me contenter de petites réussites. Si un gamin au vocabulaire impossible prononce deux fois « putain » au lieu de trois, cela doit me satisfaire, je prends et j'avance. Si j'explique cela à un maçon qui voit son mur concrètement grandir, il va me prendre pour un dingue ! Il faut accepter aussi le fait qu'on n'est pas seul à réagir, que d'autres acteurs interviennent et qu'on ne contrôle pas tout. Après 12 ans d'IPPJ, j'ai toujours envie de côtoyer ces ados, mais je réagis autrement sur le plan émotionnel.

La question de Xavier à Guy

Après 34 ans d'éducateur, comment ta manière de travailler avec les enfants a-t-elle évolué ?

D'abord, dès le premier jour, je me suis marré. La dérision permet de prendre du recul, de ne pas se considérer en surpuissance sociale. Ensuite, l'enthousiasme n'y est plus, mais il est remplacé par l'expérience qui rassure. Ma valeur d'éducateur ne se base plus sur l'inquiétude mais sur la construction. Des collègues plus jeunes se disent inquiets pour tel ou tel jeune. J'ai été aussi un éducateur inquiet mais je ne le suis plus parce que ces jeunes savent s'insérer. Leur réussite, c'est d'être. Ce n'est pas quantifiable sur une échelle de production, de valeur, de bonheur, mais je reçois des marques de réussite. Il y a cette fille qu'on n'a jamais réussi à amener à l'école. Elle m'a sonné récemment et dit : « J'ai des enfants mais... ils iront à l'école hein ! » Voilà. Quelque chose a été transmis.

Objectif majeur : l'autonomie

Bruxelles



TRANSIT-TOIT

Les données du rapport d'activités 2010 de SOS Jeunes sont éloquentes : sur les 95 jeunes de 17 ans suivis, 37 ont déjà passé au moins une nuit dans la rue. Concernant les jeunes de 16 ans, ils sont 28 sur 63 à avoir testé un édredon en bitume. De manière globale, un jeune sur quatre a connu au moins quatre lieux de vie différents au cours de l'année et 58% d'entre eux recherchent une aide pour... dormir. Alarmant ?

Avec un profil de jeune, avec le seul revenu du RIS, en rupture familiale, trouver un logement est une gageure quasi insurmontable. Le constat n'est pas neuf. Depuis 20 ans, le partenariat entre l'AMO SOS Jeunes et l'agence immobilière sociale (AIS) Habitat et Rénovation apporte une modeste mais concrète réponse. Elle s'appelle « Transit-toit ».

La répartition des rôles est claire : l'AMO assure l'accompagnement du

jeune tandis que l' AIS loue les logements de transit. Quatre studios et un appartement une chambre. Ces logements de transit sont partagés avec d'autres associations (Free Clinic, SASB,...).

« Avec les jeunes, je joue la méchante propriétaire, explique Véronique Dossin, gestionnaire locative pour Habitat et Rénovation. Je réclame l'argent et assure des visites de contrôle. Ce sont mes critères qui comptent et non les leurs. On se répartit ainsi les rôles afin de ne pas porter une double casquette propriétaire/accompagnant. » La spécificité du locataire jeune a amené Habitat et Rénovation à faire évoluer ses pratiques. « Au début on les abordait comme les autres mais nous nous sommes rendu compte qu'ils sont terriblement perdus dans cette première expérience de logement. On mène à présent plus de visites, je passe plus de temps à leur expliquer les logiques de charges forfaitaires, d'états de lieux, etc. »

Le logement de transit est aussi l'occasion pour le jeune de tester la relation locataire-propriétaire, ce dernier étant l' AIS Habitat et Rénovation. Un état des lieux est établi, des consignes claires d'entretien sont fournies. « Cette mise en situation de la relation propriétaire/locataire leur permet de mieux appréhender un avenir futur » avance Fatima Zaitouni, directrice de SOS Jeunes. Avec si possible un horizon pas trop encombré.

Dans la formule Transit-Toit, « ces jeunes, qui doivent avant tout être volontaires pour rentrer dans ce logement, sont accompagnés par deux référents », poursuit Fatima Zaitouni. Ils sont chargés de suivre le jeune dans sa vie de transit. Cette

double présence permet une disponibilité maximale, 24 heures sur 24. Pour assurer les week-ends, les soirées. Pour ne pas être seul face à des situations parfois très lourdes. Pour être aussi disponible pour la famille. Ils envisagent toutes les questions que le jeune peut se poser : le budget, manger, comment gérer la solitude. Et ce dernier point n'est pas le plus anecdotique : « C'est un problème crucial, l'appartement ne règle pas tout, explique Fatima Zaitouni. Le lien avec les parents est forcément problématique, voire quasi inexistant. Parfois, on parvient à retisser les liens. En 2012, nous avons ainsi connu un retour en famille. »

Le temps est cependant compté. Au bout de quatre mois, le jeune sera prié de sortir du logement.

QUELLE DURÉE IDÉALE ?

La question de la durée d'une transition est centrale. Et semble impossible à trancher. « Au bout de quatre mois, certains jeunes ne sont pas prêts, avance Véronique Dossin. C'est normal. Ils sont en rupture familiale, ils débarquent dans un logement et doivent tout apprendre. Pour certains ce logement est un tremplin. Pour d'autres, l'impact me semble négatif parce qu'alors qu'ils ont tout donné pour s'occuper de ce bien, ils doivent le quitter. Il aurait parfois suffi de deux ou trois mois en plus pour améliorer la situation. »

Dans les KAP (voir p.14), les jeunes peuvent rester dans la structure au maximum un an mais leur présence est reconsidérée tous les trois mois. L'équipe du CEMO refait alors le point sur la situation. « Ces rencontres trimestrielles donnent un rythme au suivi, explique Sébastien Godart, éducateur. →

Des jeunes en majorité

C'est une réalité de l'AMO SOS Jeunes : son « public » change de profil. « On travaille de plus en plus avec les 18-20 faute de réponse adaptée à leur situation » avance Fatima Zaitouni, directrice de SOS Jeunes. Les services de l'Aide à la jeunesse peuvent accompagner les jeunes de moins de 20 ans pour lesquels l'aide a été sollicitée avant l'âge de 18 ans. Pourtant, souffler ses 18 bougies signifie souvent alimenter les braises d'un chaos étouffé. Déjà fragilisé, le soudain majeur bascule dans un monde administratif et institutionnel qui le laisse sans soutien, sans revenus, sans logement. SOS Jeunes a mené, avec l'asbl Abaka et l'Observatoire de la Santé et du social, une recherche action en 2012 sur « La majorité, un passage redouté ? ». Parmi les recommandations et pistes de réflexions émises, le renforcement des AIS, la création de logements jeunes, l'habitat groupé et les coopératives d'habitations à vocation sociale, la co-location sont sollicités. Le rapport cite également la nécessité de « créer de nouveaux lieux d'accueil inconditionnels et d'urgence répondant aux besoins primaires de ces jeunes. Nombre d'entre eux se sont retrouvés à la rue, isolés. Ces lieux auraient pour objet d'être la pierre angulaire d'un premier travail de remise en lien avec les services d'aide. »

La majorité, un passage redouté ?, de Xavier Briké et Yolande Verbist. Une recherche action Abaka/SOS Jeunes-Quartier libre/Observatoire de la Santé et du social.

Une table ronde présentera le premier octobre au Parlement bruxellois les constats et conclusion de ce travail.

Plus d'informations : 02 512 90 38 - administration@sosjeunes.be

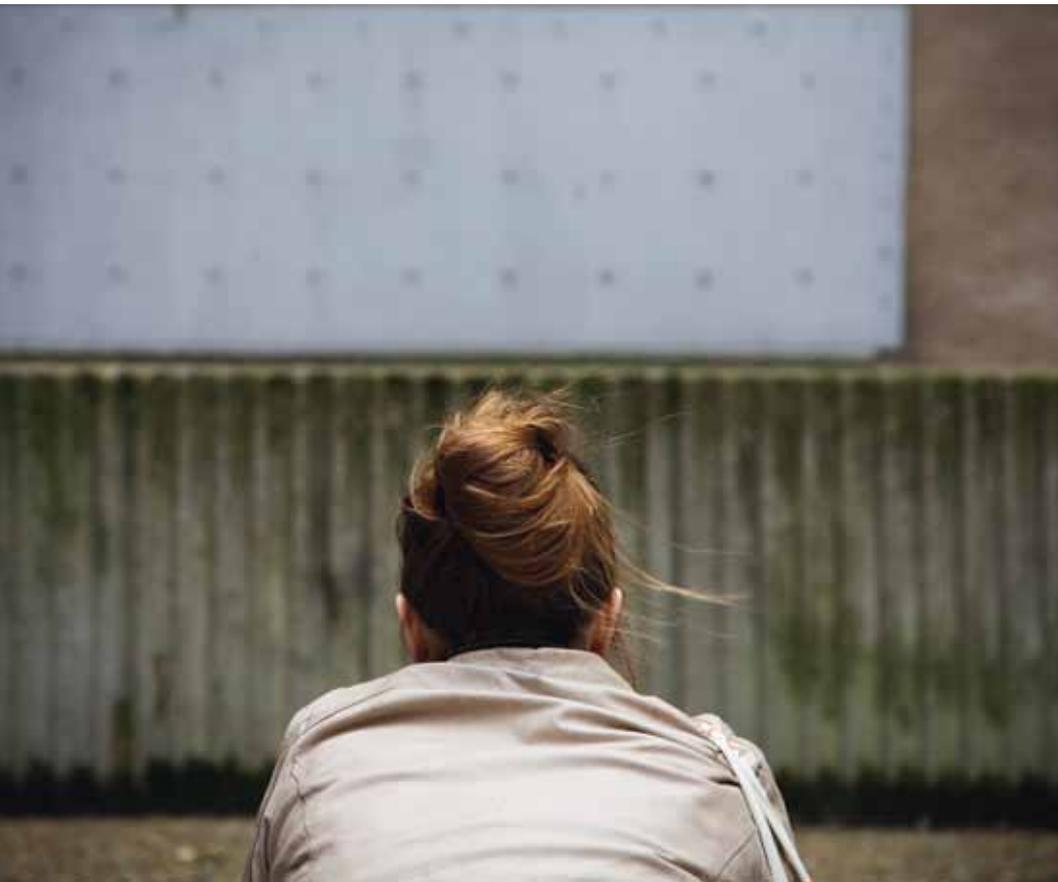
Les trois premiers mois, ils se (re) posent. On fait connaissance. On laisse trois mois de digestion et on redéfinit

le projet du jeune avec les intervenants les plus pertinents. On laisse du temps. Il reste d'habitude 11 à 12 mois. »

Une durée qui ne convainc pas Véronique Dossin. « Je mène d'autres projets de logement et avec une transition d'une année, la difficulté s'impose dans l'autre sens : les gens se sont posés, et il faut les faire décoller. C'est difficile. Quatre mois me paraît court, un an dangereux. Sur les 6 jeunes logés en 2012, trois avaient trouvé un rebond, les trois autres étaient tristes de partir ».

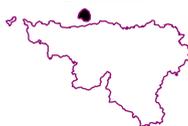
Un point important pour résoudre cette question de la durée est, avant tout, de travailler le projet d'autonomisation. Dans ses contacts avec l'AMO SOS Jeunes, le jeune peut lancer des recherches pour une autre solution de logement, mais également parler de ses difficultés fondamentales de vie ou des couacs très pratiques. « Cela va de la reconstruction du lien familial ou scolaire à la préparation de petits plats pour éviter le *dürüm* quotidien, précise Fatima Zaitouni. On peut faire les courses ensemble, organiser un atelier cuisine dans nos locaux. »

Les facettes d'une autonomie sont multiples et complexes. Les solutions proposées par SOS Jeunes ou le CEMO n'ont pas la prétention d'aboutir à une indépendance complète et assumée du jeune. Tout au plus une étape vers cette liberté. □



Un KAP à franchir

Bruxelles



KAP En 2010, l'AMO CEMO profite d'un déménagement pour libérer des appartements et créer les KAP, pour Kot Autonome Provisoire. Ces lieux accueillent des jeunes entre 16 et 25 ans en rupture familiale.

« L'idée est issue d'un constat posé tout au long de très nombreuses années, explique Olivier

Gatti, coordinateur. Souvent, on accompagnait des jeunes qui avaient claqué la porte du foyer familial. À leur majorité, nous arrivions au bout de quelque chose. Ils étaient dans la rue, demandaient de l'aide pour les accompagner, pour retrouver un logement. Là, c'était le parcours du combattant. Les propriétaires n'avaient pas confiance ».

Dans ce projet mené avec le CPAS de Saint-Gilles, la durée d'hébergement est de maximum un an pendant lequel le jeune s'exerce à une autonomie relative. Entre poser un cadre et libérer les compétences, l'alchimie d'accompagnement est délicate. « C'est un lieu d'erreurs, explique Sébastien Godart, éducateur. Si nous recevons des amendes communales pour un mauvais tri de poubelles, on travaillera sur ce point. On part de leurs compétences, sans obligation de résultats, sans

contrainte institutionnelle ». L'objectif étant d'autonomiser le jeune, le CEMO tente de recréer les conditions d'un logement privé. Ainsi, le jeune paie un loyer avoisinant les 470 euros alors qu'il bénéficie du RIS, soit environ 800 euros! « Ce loyer est plus ou moins similaire à ce qu'ils trouveront dans le privé, explique Olivier Gatti. On les met en difficultés, c'est vrai. Mais si nous décidons d'un loyer trop bas, nous ne les plaçons pas en situation réelle d'autonomie. Ils n'auront pas appris à gérer un petit budget ou ne voudront pas quitter le logement ».

Si le CEMO n'est pas présent en permanence, la communication, elle, n'est jamais coupée. « Le jeune doit suivre le Conseil des Jeunes du KAP pour régler les questions pratiques de cohabitation. Il y a aussi des ateliers 'énergie' ou 'déchets' à suivre. Le suivi individuel est mené dans un modèle de co-intervention avec un référent, le rappel à la loi et un intervenant, plus soutenant ». En quelque sorte un succédané du triangle parental pour que le jeune retrouve un équilibre. □

Contact : CEMO
02 537 52 34 - cemo@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be

La boîte à outils

Tous les outils qui sont présentés sur cette page sont disponibles et d'intérêt pour l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse. N'hésitez pas à les demander ou à les télécharger ! Les outils sont nombreux dans le secteur, nous n'avons malheureusement pas la place ici pour les présenter tous !

DÉCOUVRIR LA VILLE

Suite à une recherche-action « Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? », l'AMO Samarcande a inventé un grand jeu de piste durant lequel les participants doivent découvrir, en équipe, des indices qui leur permettront de constituer leurs itinéraires. Au fur et à mesure qu'ils avancent sur ces itinéraires, les participants découvrent des lieux de culture, de sport et de loisirs. Là, les participants sont accueillis par des opérateurs culturels/sportifs qui leur proposent une rencontre ludique. Ce jeu veut permettre aux jeunes de découvrir l'offre urbaine et augmenter leur capital culturel et social. L'outil Bruxelles X propose une méthodologie pour mettre sur pied le jeu, ainsi qu'un DVD sur l'expérience passée. □

Contact : AMO Samarcande - 02 647 47 03
samarcande@skynet.be - www.samarcande.be

DES MAISONS POUR SE PROJETER

Christian Dehaspe, ex-directeur d'Alternatives Familiales : « Au départ, pour expliquer ce qu'est le SAJ, le Conseiller, le juge, l'avocat, c'était très compliqué, on faisait des petits dessins mais pour les plus petits, cela restait très complexe et... très tributaire de nos talents de dessinateurs. »

Alors pourquoi ne pas créer son propre outil ? Un ensemble de petites maisons dessinées sur des triptyques et des personnages personnalisés ou non pour permettre aux enfants entre 4 et 8 ans de projeter et visualiser leur situation. Les professionnels voient ainsi la façon dont les enfants vivent leur histoire. Dans une pièce de l'asbl Alternatives familiales (service de placement familial), quelques maisons en bois sont disposées sur le sol. Chaque enfant peut y voir son histoire. □

Cet outil a déjà été distribué à 180 services agréés de l'Aide à la jeunesse. Il est présenté sur le site www.aidealajeunesse.cfwb.be
Contact : SPF Alternatives Familiales - 02 384 58 26
direction@alterfam.be

TAPAS EN APÉRO SENTIMENTAL

Que faire pour mieux informer les jeunes concernant la sexualité et la grossesse ? Le CEMO propose des tapas ? Non, cette AMO bruxelloise propose « Tout sur l'Avant, le Pendant, l'Après et les Services ». Centré sur la Région bruxelloise, ce vaste répertoire d'adresses utiles englobe tous les cas de figure sur la thématique de la sexualité et la maternité. De la pilule du lendemain aux démarches administratives après la naissance en passant par la question du couple drogues/grossesse. Tout y est. Le public visé est large : les professionnels des secteurs impliqués dans un travail d'accompagnement, les mamans plus « fragilisées » et bien sûr les jeunes. À consommer sans modération en apéritif à toute relation sentimentale. □

Contact : CEMO, 02 537 52 34 - cemo@cemoasbl.be
www.cemoasbl.be

LES CLÉS DE L'AIDE À LA JEUNESSE

L'Aide à la jeunesse, un labyrinthe pour tout nouvel acteur ? Pas de panique ! Le SAJ de Charleroi vous propose un fil rouge pour sortir de ce dédale autour d'une thématique : quelle est l'articulation entre les services de première ligne et le SAJ ? Cinq questions structurent les réflexions : quand interpelle-t-on le conseiller de l'Aide à la jeunesse ? Qui interpelle ? Comment ? Quelles sont les attentes des services qui font appel au SAJ ? Et enfin, quelles sont les alternatives au SAJ ?

Au final, une brochure d'autant plus utile qu'elle contient des exemples de bonnes pratiques, ainsi qu'un « abécédaire de l'Aide à la jeunesse », histoire de maîtriser le jargon du secteur. □

Brochure téléchargeable : www.aidealajeunesse.cfwb.be

PRENDRE FORME DANS L'AJ

Vous souhaitez vous former ? La Fédération des Services de Formation (rassemblant Atouts, Ceform, Septs J, Synergie et RTA) dispensent des formations spécifiquement destinées aux travailleurs du secteur de l'Aide à la jeunesse (et notamment un module obligatoire pour les nouveaux travailleurs).

Cinq dispositifs sont prévus pour diverses fonctions : fonctions éducatives ou psychosociales, fonction d'interdendance, fonctions de direction, fonctions d'administration et de secrétariat, et enfin deux thématiques transversales (la comptabilité et l'évaluation de l'état de danger). D'autres formations sur mesure sont possibles auprès de ces cinq services agréés. □

Plus d'information : www.ajformation.be/les-formations

RÉAGIR FACE À LA MALTRAITANCE

Que faire si, en tant que professionnel, je suis confronté à une situation de maltraitance envers un enfant ? À qui s'adresser ? Comment le faire ? Que dire à qui ? Quid du secret professionnel ? Quelle est ma responsabilité ? Pris dans l'émotion, il n'est pas toujours facile de savoir comment réagir pour être efficace et respectueux de l'enfant. Une brochure répond à ces questions et bien d'autres. Elle permet notamment d'identifier la maltraitance et d'avoir les bons réflexes dès le début des démarches. □

La brochure téléchargeable : www.aidealajeunesse.cfwb.be

L'AIDE À LA PARENTALITÉ

Les pratiques de soutien à la parentalité et les références théoriques qui les sous-tendent sont diverses. Le sens même du « soutien à la parentalité » est multiple et génère des confusions dans le dialogue entre secteurs, entre institutions, voire entre personnes. Cependant, dans l'intérêt des enfants, des consensus doivent émerger afin de permettre une meilleure articulation entre tous les professionnels qui collaborent à l'accompagnement des parents. Telle est l'ambition de ce document, outil essentiel pour les professionnels du secteur. Il pose des balises éthiques et des repères pédagogiques. Il propose non seulement de développer un langage commun, mais aussi de promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents. □

Document téléchargeable : www.aidealajeunesse.cfwb.be

Les jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse de la FWB en 2011 :

40 234 jeunes pris en charge au moins un jour *



91%

de jeunes pris en charge parce qu'ils étaient en difficulté ou dans une situation de danger

= 36 622 jeunes

dont 48 % de filles.

10,9 ans
d'âge moyen

4%

pour les 2 motifs cumulés

un jeune peut avoir été pris en charge à la fois pour une cause de difficulté ou de danger et à la fois pour un fait qualifié infraction.

= 1 597 jeunes

5%

de jeunes pris en charge parce qu'ils avaient commis un fait qualifié infraction

= 2 015 jeunes

dont 18 % de filles.

16,9 ans
d'âge moyen

4%
des jeunes en FWB

60% ont été pris en charge dans leur milieu de vie :

Principalement par les SAJ, SPJ, SAIE ou COE

40% ont été pris en charge hors de leur milieu de vie (hébergement) :

Principalement par des familles d'accueil (29%) ou des SAAE (23%)

71% pris en charge dans l'aide consentie (SAJ)

39% pris en charge dans l'aide contrainte (SPJ)

Total 110%. Un même jeune peut être pris en charge dans l'aide consentie et l'aide contrainte au cours de la même année.



En moyenne, chaque jour, 19 759 jeunes en difficulté ou en danger ont été pris en charge